

AVIS ADOPTES CHSCTA DU 06 MAI 2020

Avis n° 1 :

Le CHSCT A réuni le 06 mai 2020 constate que le protocole national officiel a été diffusé le dimanche 3 mai 2020 pour une rentrée en présentiel des élèves effective à partir du 12 mai. Le CHSCT A à la lecture des courriers des chefs d'établissements, constate qu'une procédure de validation des protocoles d'accueil par le rectorat est prévue dans le second degré, alors que rien de similaire ne semble défini dans le premier degré. En conséquence, le CHSCT A considère que les délais pour mettre en œuvre des protocoles d'accueil au local sont trop courts pour le premier degré et demande qu'une procédure de validation claire par une autorité sanitaire soit mise en place et conditionne l'accueil effectif des élèves, conformément à l'objectif fixé par le ministre dans sa circulaire du 4 mai, "la priorité étant de protéger la santé des élèves comme des personnels"

Avis n°2 :

Concernant le suivi du respect de ces protocoles, le CHSCT A réuni le 06 mai 2020 demande à ce qu'il soit mise en place une procédure d'alerte spécifique.

Avis n°3 :

Le CHSCT A réuni le 06 mai 2020 demande que les agent.es soient informé.es de la possibilité de faire une alerte en cas de non-respect des protocoles sanitaires ainsi que de la procédure à suivre.

Avis n° 4 :

Le CHSCT A réuni le 06 mai 2020 demande que chaque personnel dispose de masque anti - projection en quantité suffisante et que le port du masque soit obligatoire pour tous dans le 1^{er} et le 2nd degré. En cas d'impossibilité pour les élèves de le porter, nous demandons la fourniture de masques FFP en quantité suffisante pour les enseignants/personnels au contact de ces élèves .

AVIS n° 5 :

Le CHSCT A réuni le 06 mai 2020 demande qu'une démarche à suivre claire soit envoyée à tous les personnels pour se faire reconnaître « personne à risque » si besoin.

AVIS N° 6 :

Dans ce contexte, le CHSCT A réuni le 06 mai 2020 alerte sur la charge de travail des directeurs et directrices d'écoles, soumis à des RPS importants : surcharge de travail, pression des parents, collègues, collectivité, injonctions contradictoires...

AVIS N° 7 :

Dans ce contexte, le CHSCT A réuni le 06 mai 2020 demande à ce que des thermomètres sans contact soient à disposition dans tous les sites de l'Éducation Nationale recevant public et élèves, avant l'ouverture effective et pas seulement dans les infirmeries.

AVIS N°8 :

Le CHSCT A réuni le 06 mai 2020 demande que des mesures soient prises à moyen terme sur tous les risques professionnels liés au travail à distance: RPS, TMS, troubles de la vue. Le CHSCT A demande la prise en charge financière des frais engagés par le personnel pour le travail à distance.

AVIS N° 9 :

Le CHSCT A réuni le 06 mai 2020 demande que, dans le cadre de la reprise des cours, la démarche à suivre pour les personnels qui ont une vulnérabilité de santé au regard du virus covid-19 ou qui vivent avec une personne ayant cette vulnérabilité soit portée à la connaissance de tous les personnels afin qu'ils puissent faire valoir leurs droits.

AVIS N ° 10 :

Le CHSCT A réuni le 06 mai 2020 demande que les personnels en situation de « parent aidant » puissent continuer à bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence .

AVIS N° 11 :

Le CHSCT A réuni le 06 mai 2020 alerte sur la charge de travail qui incombe aux personnels administratifs, de vie scolaire, de direction chargés de réorganiser non seulement les locaux mais aussi les emplois de temps, les groupes-classes, les listes (en vue de l'appel).

AVIS N° 12 :

LE CHSCT A réuni le 06 mai 2020 constate que le contexte actuel amène un fonctionnement des différents métiers en mode dégradé qui ne saurait s'inscrire dans la durée. Le CHSCT A demande que tout soit mis en œuvre pour que l'ensemble des personnels retrouve le cœur de leur métier.

AVIS N° 13 :

LE CHSCT A réuni le 06 mai 2020 préconise que l'effectif de 15 par groupe, en classe, soit un maximum avec le personnel enseignant, et les AESH et ou ATSEM compris.